



**PRÉFET  
DE LA GUYANE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*



## Communiqué de presse

Le Cabinet

Cayenne, le jeudi 12 mars 2020

Service régional de la  
communication  
interministérielle

### **Coronavirus Guyane : Recommandations sanitaire strictes, civisme et responsabilité**

Aujourd'hui 6 cas de Coronavirus sont avérés en Guyane. Le sixième, confirmé le 11 mars 2020 et en isolement depuis plus d'une 1 semaine, est le premier cas autochtone sur le territoire.

À ce stade il est considéré que le virus ne circule pas en Guyane. En effet, la chaîne de transmission est toujours sous contrôle. La contamination n'a pas encore franchi le cercle très proche des 5 premiers patients confirmés.

Pour assurer le parfait déploiement de la stratégie sanitaire locale, les autorités préfectorales et de santé font appel à la sensibilisation, la responsabilité et la mobilisation collective. Il est essentiel de respecter les consignes sanitaires strictes, mais également de faire face à cette situation avec civisme et engagement.

#### **Pour rappel :**

- La Guyane reste au **stade 1** du plan national de prévention et de gestion des risques.
- Les rassemblements de plus de 1000 personnes sont interdits par un arrêté national.

#### **Coronavirus : il existe des gestes simples pour vous protéger et protéger votre entourage**



Se laver les mains  
très régulièrement



Tousser ou éternuer dans  
son coude ou dans un mouchoir



Utiliser des mouchoirs  
à usage unique



Saluer sans se serrer la main,  
éviter les embrassades



@prefetdelaregionguyane  
@prefetdelaregionguyane  
@prefet973  
www.guyane.gouv.fr

Préfecture de la région Guyane, PB 7008 – 97307 Cayenne CEDEX  
téléphone : 05 94 39 45 57 / 47 04  
[communication@guyane.pref.gouv.fr](mailto:communication@guyane.pref.gouv.fr)

## Les autorités font appel à la responsabilité et au civisme collectif, afin de se protéger et protéger les autres

**1) Les mesures de prévention :** Les mesures de prévention sont efficaces au quotidien, et sont des gestes qui relèvent du civisme de chacun. **Respectez les gestes barrières :**

- Se laver les mains régulièrement.
- Tousser ou éternuer dans son coude
- Utiliser des mouchoirs à usage unique
- Rester chez soi lorsqu'on est malade.
- Éviter les poignées de main et les embrassades.

**2) Les comportements responsables :** Saturer les services hospitaliers peut avoir des incidences sur la prise en charge des patients. Chacun et chacune doit veiller à éviter les activités dangereuses et suivre attentivement ces consignes :

- Soyez vigilants sur la route. Ayez un comportement irréprochable.
- Respectez votre prescription médicale en cours.
- Sollicitez votre médecin traitant quand cela est vraiment nécessaire.
- En cas d'accident grave appelez le 18.
- Si vous arrivez d'une zone à risque et que vous présentez des symptômes grippaux ou en cas d'urgence avérée appelez le 15.

**3) Protection des personnes âgées et vulnérables :** Dans les hébergements pour personnes âgées dépendantes (EHPAD) et les unités de soins longues durées (USLD), l'intégralité des visites de personnes extérieures à l'établissement est suspendue. Des exceptions pourront être décidées pour les cas déterminés par le directeur d'établissement sur la base des préconisations locales délivrées par l'ARS. Les visites aux maisons d'accueil spécialisé (MAS) sont également déconseillées.

**4) Renforcement de la réserve sanitaire guyanaise :** L'Agence Régionale de Santé de Guyane lance un appel aux professionnels qui n'exercent pas ou plus et voudraient venir renforcer les hôpitaux de Guyane au moment venu. Ils seront contactés selon le besoin. Chaque personne issue du milieu médical peut s'inscrire sur le site :

**[www.reservesanitaire.fr](http://www.reservesanitaire.fr)**

+ d'info sur le Facebook : **@ARSguyane**

**Le numéro vert national est accessible 24h/24 au 0800130000 pour toute information non médicale (appel gratuit).**

**Contact presse ARS : Amandine DESFONTAINES : [amandine.desfontaines@ars.sante.fr](mailto:amandine.desfontaines@ars.sante.fr)**



 @prefetdelaregionguyane  
 @prefetdelaregionguyane  
 @prefet973  
[www.guyane.gouv.fr](http://www.guyane.gouv.fr)

Préfecture de la région Guyane, PB 7008 – 97307 Cayenne CEDEX  
téléphone : 05 94 39 45 57 / 47 04  
[communication@guyane.pref.gouv.fr](mailto:communication@guyane.pref.gouv.fr)